

Réflexion sur le terme « matronymique »

Gabrielle Dussault

Détentriche d'une maîtrise en orthophonie et audiologie de l'Université de Montréal, Gabrielle Dussault a travaillé 26 ans dans ce domaine avant de prendre sa retraite en 2002. Depuis 2012, elle se passionne pour la généalogie et plus particulièrement pour la lignée matrilinéaire. Elle a obtenu le titre de généalogiste de filiation agréée en 2015 et celui de généalogiste chercheuse agréée (GRA) en 2020. Membre de la Société d'Histoire des Filles du Roy depuis 2012, elle a collaboré aux ouvrages *Les Filles du Roy de 1663*, *Les Filles du Roy pionnières de Montréal* et *Les Filles du Roy pionnières de la Seigneurie de La Prairie*.

La publication des deux textes de Guy Parent et Louis Richer : *Ascendance patrilinéaire ou ascendance patronymique?* et *Ascendance utérine, matrilinéaire ou matronymique*¹ m'amène à la réflexion suivante.

2 mots suggérés par les articles ci-haut mentionnés : patronymique et matronymique

Patronymique : un adjectif qui réfère à la transmission du nom (patronyme) dans le cas d'une adoption puisque le nom est transmis légalement, en opposition à la lignée patrilinéaire qui serait réservée à la lignée de sang. Quand il s'agit des enfants biologiques d'une famille, les notions de lignées patrilinéaire/patronymique se confondent.

Matronymique : un adjectif pour qualifier l'ascendance par les femmes qui remplacerait l'actuelle lignée matrilinéaire.

Ma réflexion

Le patronyme vient de l'ancêtre homme, c'est-à-dire le premier arrivé, le pionnier. Le

patronyme est transmis de génération en génération. Demandez à monsieur Tremblay de nommer son ancêtre, il vous répondra : Pierre Tremblay, arrivé au pays en 1647 et non son père Philibert Gilbert Tremblay ou tout autre ancêtre qui n'a pas quitté son pays natal. On s'entend pour reconnaître comme étant notre ancêtre le premier débarqué au pays.

Le matronyme vient de l'ancêtre femme, c'est-à-dire la première arrivée, la pionnière. Cette femme a eu une fille qui a eu une fille, qui a eu une fille,, jusqu'à nous. Le matronyme n'a pas été transmis de génération en génération mais qu'on soit un homme ou une femme, nous possédons tous et toutes un matronyme de la même façon que nous possédons un patronyme. C'est de cette première arrivante que nous tenons notre ADNmt et notre matronyme. Il suffit, pour le trouver, de remonter notre lignée matrilinéaire. D'ailleurs le projet Balsac², évoqué par les auteurs, définit bien le

¹ L'Ancêtre, vol. 46, no. 329, hiver 2020 et L'Ancêtre vol. 47, no. 334, printemps 2021.

² Marc TREMBLAY, Michèle JOMPHE, Hélène VÉZINA, *Pour les pionnières, leurs filles et leur descendance: à quoi ressemblerait le paysage des noms de famille québécois si les femmes, plutôt que les hommes, les avaient transmis* Tiré de : *Le Devoir* / page Idées, samedi 7 et dimanche 8 mars 2009.

matronyme comme étant le nom de la première arrivée au pays, la pionnière.

Le matronyme étant ainsi défini, il est clair que la lignée matronymique n'existe pas. La lignée matrilineaire est une succession de noms de femmes qui sont, il faut bien le rappeler, le nom de leur père. Ce que les femmes transmettent, c'est un marqueur biologique, l'ADNmt et non leur matronyme. Historiquement, elles n'ont pas transmis leur nom, c'est le patronyme qui a été transmis.

Pour exprimer une lignée matronymique, il faut user d'un artifice tel que décrit dans l'article : *Pour en finir avec le double patronyme ou comment ressusciter le nom des femmes*³. Il faut ajouter à chaque femme de la lignée matrilineaire, son matronyme et le mettre entre parenthèse puisqu'il ne fait pas partie de son nom légal. Il est là pour visualiser le lien qui existe entre toutes ces femmes dont le nom change à chaque génération. La révision du code civil en 1981, permettant aux femmes de donner leur nom à leurs enfants n'a fait que leur donner le droit de transmettre un patronyme de plus, celui de leur père.

Champ sémantique :

Père/mère et patrilinéaire/matrilineaire sont dans le même champ sémantique.

On le conçoit facilement, père/mère sont dans le même champ sémantique : les deux donnent la vie.

Même chose pour patrilinéaire/matrilineaire : les deux adjectifs se rapportent à leur lignée respective : la lignée des hommes et la lignée des femmes.

Les auteurs apportent la nuance patronymique/patrilinéaire spécifiquement pour le cas d'une adoption. Cependant, les deux mots **patronymique et matronymique** ne sont pas dans le même champ sémantique puisqu'ils ne décrivent pas le même contexte, ne se rapportent pas à la même idée.

Patronymique décrit la transmission du patronyme par adoption

Matronymique décrit la transmission du matronyme qui ne peut se faire que par lien de sang

On ne devrait donc pas les jumeler.

Du côté du père, la lignée patronymique n'est jamais rompue, qu'il ait un enfant légitime, illégitime reconnu avec une autre femme que son épouse, ou qu'il adopte un enfant. Dans les trois cas, nous avons la même lignée patronymique et trois lignées patrilinéaires.

Du côté de la mère, il n'y a pas de lignée matronymique. La lignée est matrilineaire que l'enfant soit légitime ou illégitime mais pas dans le cas d'une adoption. La lignée matrilineaire est alors interrompue.

En outre, est-il vraiment opportun de changer la règle pour l'exception? En effet, l'adoption et l'enfant illégitime ne représentent certainement pas la majorité dans nos généalogies même s'ils sont dévoilés grâce aux technologies modernes.

Conclusion :

D'abord enthousiaste de penser que l'utilisation du terme « matronymique » était une forme de reconnaissance du matronyme si peu connu et non utilisé, je me suis tout de même ravisée en constatant que le sens des

³ L'Ancêtre, vol.45, no. 324, automne 2018, p. 21-22.

mots n'est pas le même pour patronymique et matronymique. Je pense qu'il est opportun de continuer d'utiliser l'appellation « lignée matrilinéaire » qui réfère au même concept que la lignée patrilinéaire, c'est-à-dire une lignée qui comporte un lien biologique.

Sans qu'il puisse y avoir un équivalent du côté féminin, la lignée patronymique pourrait être réservée aux cas d'adoption car il y a transmission du nom. La lignée patrilinéaire resterait celle qui transmet le nom et le marqueur génétique, l'ADNy, comme la lignée matrilinéaire transmet son marqueur l'ADNmt.

Gabrielle Dussault GRA
pour la Société d'histoire des Filles du Roy

Vous pouvez communiquer avec l'auteure à l'adresse : gabydussault@gmail.com.